



# Cours : Accessibilité pour les personnes handicapées du Québec (APHQ) - Loi sur les normes intégrées

## Objectif général du cours :

Apprendre les principes de l'accessibilité, les exigences légales de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, et la mise en œuvre des normes d'accessibilité intégrées dans les environnements publics et privés au Québec.

---

### **Module 1** : Introduction à l'accessibilité universelle et aux droits des personnes handicapées\*\*

**Objectif**: Comprendre les concepts fondamentaux d'accessibilité universelle et les droits des personnes handicapées au Québec.

#### **Contenu :**

1. Définition de l'accessibilité universelle.
2. Importance de l'accessibilité dans une société inclusive.
3. Principales lois et politiques sur les droits des personnes handicapées au Québec.

### **Module 2** : La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées (L.R.Q., c. E-20.1)

**Objectif** : Explorer les objectifs de la loi sur les droits des personnes handicapées et ses implications pour les organisations publiques et privées.

#### **Contenu :**

1. Objectifs principaux de la loi : Intégration sociale, scolaire et professionnelle des personnes handicapées.
2. Obligations des organisations publiques et privées : Élimination des obstacles à l'accessibilité.
3. Rôle de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).

### **Module 3** : Comprendre les normes d'accessibilité intégrées

**Objectif**: Apprendre ce que sont les normes d'accessibilité intégrées dans les infrastructures, les services et les technologies.

#### **Contenu :**

1. Définition des normes d'accessibilité intégrées.
2. Exemples d'application des normes dans les bâtiments, les services numériques, et les transports.
3. Comment ces normes répondent aux besoins des personnes handicapées.



#### **Module 4 : Accessibilité des infrastructures publiques et privées**

**Objectif :** Analyser les exigences d'accessibilité physique pour les bâtiments publics et privés au Québec.

**Contenu :**

1. Conception universelle des bâtiments : rampes d'accès, ascenseurs, toilettes accessibles, signalisation.
2. Normes spécifiques pour les lieux de travail et les établissements d'enseignement.
3. Accessibilité des espaces publics extérieurs (parcs, trottoirs, etc.).

#### **Module 5 : Accessibilité numérique et technologique**

**Objectif :** Comprendre l'importance de l'accessibilité des sites web, des applications mobiles, et des technologies pour les personnes handicapées.

**Contenu :**

1. Normes d'accessibilité web (WCAG).
2. Accessibilité des outils numériques pour les personnes ayant des déficiences visuelles ou auditives.
3. Exemples de technologies assistées (lecteurs d'écran, logiciels de reconnaissance vocale, etc.).

#### **Module 6 : Accessibilité des transports publics et privés**

**Objectif :** Explorer les exigences d'accessibilité pour les transports publics et privés au Québec.

**Contenu :**

1. Exigences légales pour l'accessibilité dans les transports publics (autobus, trains, métros).
2. Mesures d'adaptation pour les véhicules privés.
3. Exemples de pratiques d'accessibilité réussies dans les transports au Québec et ailleurs.

#### **Module 7 : Stratégies d'implantation des normes d'accessibilité dans les organisations\*\***

**Objectif :** Apprendre à mettre en œuvre des stratégies concrètes pour intégrer l'accessibilité dans les environnements de travail et les services publics.

**Contenu :**

1. Comment élaborer un plan d'action pour l'accessibilité.
2. Principes de conception universelle dans les projets de construction et rénovation.
3. Rôles et responsabilités des gestionnaires, architectes et urbanistes.



**Module 8** : Sanctions et non-conformité à la Loi sur l'accessibilité

**Objectif:** Examiner les sanctions prévues par la loi en cas de non-conformité et les recours disponibles pour les personnes handicapées.

**Contenu :**

1. Sanctions légales et amendes pour non-respect des normes d'accessibilité.
2. Mécanismes de réclamation pour les personnes handicapées.
3. Exemples de sanctions imposées à des organisations pour non-conformité.

Ce cours comprend 8 modules. Chaque module contient plusieurs sessions. Chaque module peut être suivi en une journée. Veuillez indiquer le module choisi sur votre demande ci-dessous :

<https://uij.ca/course-list/>